

Tribune – 17 avril 2026

Le 2 avril 2026, *Le Journal des Arts* consacrait un dossier aux centres d'art contemporain, dressant un état des lieux de fragilité de notre secteur. Il visait particulièrement le réseau DCA – Association française de développement des centres d'art contemporain et les 58 centres d'art qu'il représente. Le Conseil d'administration de DCA souhaite réagir à cette enquête partielle et imprécise, inscrite dans une ligne éditoriale hostile.

Depuis bientôt 35 ans, DCA fédère des structures aux identités, aux statuts - associatif ou régie publique - et aux ancrages territoriaux variés. Cette diversité, que l'enquête interprète comme une faiblesse, constitue justement une richesse : sur les 58 centres d'art du réseau, 21 centres implantés en bourgs et petites villes (incluant les zones ultramarines) contribuent au dynamisme et à la cohésion des territoires, d'autres structures liées à l'enseignement supérieur participent à la recherche, et tous portent la scène française à l'international... Ils partagent un socle commun : offrir aux artistes les conditions de production et de rémunération de leur travail et organiser la rencontre avec les publics. Ils agissent en complémentarité des Frac, des musées et des fondations privées apportant une pluralité de regards et un enrichissement des débats sur la création contemporaine et sur le monde actuel.

Cette réalité se traduit concrètement. En 2024, les membres du réseau ont produit 2 438 œuvres, exposé 1 451 artistes à travers 361 expositions, accueilli 268 artistes en résidence, employé près de 800 professionnel·les qualifié·es et ont été fréquentés par 1 425 872 personnes dont 171 053 scolaires. Ces données donnent un aperçu de notre activité, mais elles ne suffisent pas à en saisir la portée. Une part essentielle de notre travail demeure en effet peu visible : accompagnement des artistes (émergent·es ou en milieu de carrière) par la production d'œuvres nouvelles, accès à des résidences, production de textes critiques, structuration de parcours professionnels etc. Ce travail de fond, continu et exigeant, contribue directement à l'écosystème de la création contemporaine, à son renforcement et à l'émergence de nouveaux talents.

L'action des centres d'art s'inscrit également dans une relation étroite avec les publics. À rebours de l'image de « tour[s] d'ivoire » fermées et élitistes que décrit *Le Journal des Arts*, nos structures développent de nombreuses initiatives de médiation et d'éducation artistique et culturelle. Ces actions, menées avec force, détermination et expérimentation, construites sur le temps long, touchent des publics variés et participent à la fabrique culturelle, au-delà des logiques de fréquentation immédiatement quantifiables. Certains centres d'art sont enfin très souvent les seuls lieux d'art de proximité pour de nombreuses

personnes et mènent un service public de la culture incontournable sur leur territoire.

Ensuite, la question économique soulevée par *Le Journal des Arts* fait peser injustement sur les centres d'art la responsabilité de leur fragilité financière. Nos structures, majoritairement sans but lucratif ni activités commerciales, reposent en bonne partie sur des financements publics. Ce modèle est présenté par *Le Journal des Arts* comme vulnérable et vecteur de dépendance. Pourtant, de nombreux secteurs de l'économie, y compris marchands, bénéficient eux aussi de soutiens publics importants, qu'il s'agisse d'aides directes, d'exonérations ou de dispositifs fiscaux, sans que leur légitimité ou leur solidité ne soit jamais remise en cause. Apprécier les lieux de culture, les écoles ou les hôpitaux selon leur rentabilité est un choix de société. Pour notre part, nous prôtons un service public fort et fonctionnel, essentiel pour toutes et tous.

Dans notre cas, ces financements ne soutiennent pas une activité lucrative mais des missions d'intérêt général : soutien à la création, accompagnement des artistes, accès à la culture, développement et attractivité des territoires. Ce soutien public traduit une reconnaissance de l'utilité sociale, culturelle et économique des centres d'art, permet de proposer une offre artistique largement accessible et garantit l'indépendance artistique. Le label CACIN, dénigré dans le dossier d'enquête, en est l'application normative, il vient consolider un ensemble de missions qui lui préexistent.

Nier la spécificité de nos modèles revient à invisibiliser les causes réelles de notre supposé fragilité : un contexte de contraction des financements publics, des inégalités territoriales croissantes et des arbitrages politiques qui fragilisent l'ensemble du secteur culturel. Nous sommes bien conscient-es de ces enjeux et les membres du réseau DCA sont engagé-es depuis toujours dans une réflexion sur l'évolution de leurs organisations.

Le Conseil d'administration de DCA :
Victorine Grataloup, Isabelle Reiher et Émilie Renard, Co-présidentes
Sophie Kaplan, Vice-présidente
Loïc le Gall, Trésorier
Adeline Lépine-Delaborde, Secrétaire
Sophie Auger-Grappin et Maëla Bescond, Administratrices

Avec le soutien et la solidarité du Cipac et de Platform

Association française
de développement
des centres
d'art contemporain

